



Versement pension alimentaire

Par **Thiber_old**, le **29/12/2007** à **10:50**

Bonjour,
je suis divorcé depuis 8 ans et verse une pension à mon ex femme pour mes deux enfants qui sont aujourd'hui majeurs et toujours étudiants. L'un des deux est toujours chez sa mère.
Puis-je versé directement la pension à mes enfants, comment procéder, faut-il passer par un avocat?

Merci de me renseigner.

Par **sache**, le **30/12/2007** à **09:20**

normalement oui, la pension alimentaire devrait être versée directement à l'enfant étudiant à partir de 18 ans, mais vérifiez quand même auprès d'un avocat, il y a certainement des exceptions ou des arrangements à l'amiable. Vos enfants ont-ils des déclarations fiscales séparées du foyer, une bourse...? Cordialement